



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/46/857  
S/23491  
30 janvier 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-sixième session  
Point 20 de l'ordre du jour  
ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-septième année

Lettre datée du 28 janvier 1992, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration publiée par le Conseil des ministres du Koweït, en date du 29 décembre 1991, concernant la reconnaissance par le Koweït des Républiques de la Communauté d'Etats indépendants (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 20 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Mohammad AL SALLAL

ANNEXE

Déclaration du Conseil des ministres du Koweït

Le Koweït, convaincu qu'il faut respecter la volonté d'autodétermination et le désir des peuples de déterminer leur avenir et attachant une grande importance aux liens d'amitié et de coopération avec toutes les Républiques de la Communauté, déclare qu'il reconnaît les Républiques de la Communauté d'Etats indépendants et souligne qu'il est désireux de renforcer ses relations avec toutes ces républiques.

-----